

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERIS ISR TRESORERIE

Part I : FR0010250597

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du Groupe LA BANQUE POSTALE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence, l'EONIA. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du FCP pourra être inférieure à celle de l'EONIA.

Le FCP est géré activement. L'indice EONIA est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

Ce FCP est de classification « monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard ». Il peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en FIA ou OPCVM monétaires.

Le FCP investit au moins 90% de son actif en une sélection d'instruments financiers répondant à des critères d'investissement socialement responsables.

L'investissement est réalisé sur des titres de créances à taux fixe, taux variable indexés sur l'EONIA ou taux révisable d'émetteurs privés.

Les titres à taux révisable peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux permettant d'obtenir une indexation sur la performance de l'EONIA. Les choix de titres s'inscrivent dans le cadre d'un portefeuille type défini par des limites en termes de maturité, de vie moyenne, de rating et de dispersion par émetteur.

Le FCP investit dans des titres d'entreprises engagées dans le développement durable. Le Délégué de la Gestion Financière pourra également investir l'actif du FCP dans des obligations de la zone OCDE émises par des Etats répondant à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance en s'appuyant sur son expertise interne ainsi que, le cas échéant, sur les analyses d'agences externes de notation extra-financière qu'elle peut utiliser comme outils d'aide à la décision. Le Délégué de Gestion Financière reste seul juge de l'opportunité d'un placement. Le processus de gestion est une combinaison de deux approches : une extra-financière (Investissement Socialement Responsable) et une financière (analyse crédit et sensibilité aux taux d'intérêts).

Le portefeuille sera investi principalement en titres émis par des émetteurs publics ou privés de l'OCDE des secteurs bancaires et industriels présentant les caractéristiques suivantes : libellés en euro, une évaluation positive de leur qualité de crédit, une maturité inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux (variable ou fixe) soit mis à jour dans un délai maximum de 397 jours, titres de créances à taux fixe, taux variable ou taux révisable (obligations, titres de créances négociables et assimilés de droit français et étranger, dépôts à terme) et instruments du marché monétaire. Ces titres peuvent être couverts contre le risque de taux. A titre accessoire, des titres libellés en devises étrangères peuvent être acquis. Ils sont systématiquement couverts contre le risque de change. Le FCP sera géré dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 0,50.

L'ensemble des titres du portefeuille (hors les instruments du marché monétaire souverains et assimilés de l'UE) bénéficient de la part du Délégué de la Gestion Financière d'une évaluation positive de leur qualité de crédit. Cette évaluation positive de la qualité de crédit repose sur une procédure qui définit les critères que doivent respecter le titre et l'émetteur (ou le garant) pour être éligible au FCP. Cette procédure est plus amplement détaillée dans le prospectus.

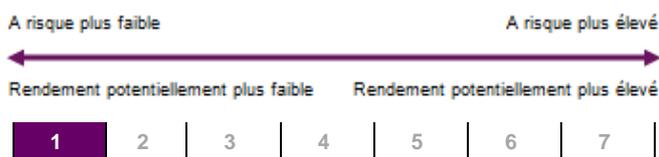
La MMP du portefeuille du FCP est inférieure ou égale à 6 mois. La DVMP du portefeuille du FCP est inférieure ou égale à 12 mois. Le Délégué de la Gestion Financière pourra investir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers (OCDE uniquement) et utiliser des instruments financiers à terme à des fins de couverture.

La durée de placement recommandée est supérieure à 2 mois.

L'affectation des sommes distribuables est capitalisation.

Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative à 12 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques telles que celles utilisées pour déterminer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM est dans la catégorie 1. Cet indicateur de risque reflète l'exposition de l'OPCVM au marché monétaire.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit: ce risque est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses engagements. La dégradation de signature d'un émetteur d'obligations peut ainsi entraîner une baisse de la valeur des obligations dans lesquelles le FCP a investi.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme: ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.
- Risque de contrepartie: il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille. La survenance de ce risque peut faire baisser la valeur liquidative du portefeuille.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

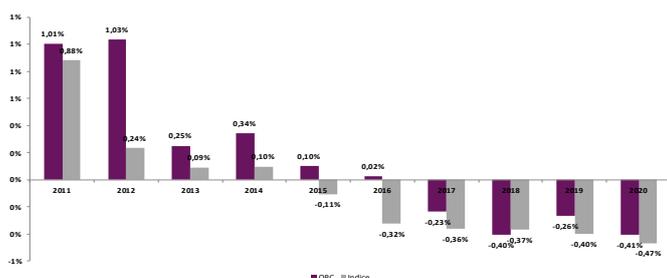
Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1%.
Frais de sortie	Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,08% TTC.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice précédent, clos au 31/12/2020 ; ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



12/08/2013 : changement de la politique d'investissement.
01/11/2020 : délégation totale de la gestion financière du FCP.
Les performances antérieures aux changements ont été réalisées dans un cadre de gestion qui n'est plus d'actualité.

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes / coupons courus.
- L'OPCVM a été créé le 25 mars 1999.
- La part I a été créée le 25 mars 1999.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de l'OPCVM, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur le site www.labanquepostale-am.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FEDERATION, 75737 PARIS CEDEX 15).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : auprès de la Société de gestion de portefeuille et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Fiscalité : La fiscalité de l'Etat de l'OPCVM peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur

Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2021.